

## Séance du 18 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie suivant convocation du 11 décembre 2019.

Etaient présents : M. QUESNEY, M. MADONNA, Mme DUPONT, Mrs MÉNARD, VERSAVEL, DERRIEN, Mme BRÉANT formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Mrs DESMARAIS, GUÉROULT, SIMÉON, Mmes CORADELLO, RENAULT, QUESNE.

M. GUÉROULT a donné pouvoir à Mme DUPONT.

Mme DUPONT a été nommée secrétaire de séance.

M. QUESNEY déclare la séance ouverte à vingt heures trente.

Monsieur le Maire demande s'il est possible d'ajouter 2 ordres du jour supplémentaire :

- Signature convention tripartite pour la gestion des points d'apport volontaire
  - Signature convention de rattachement à une adhésion à ADICO pour le CCAS
- Le conseil municipal accepte les ajouts.

Délibération Attribution des lots aux entreprises retenues pour le marché public relatif à la rénovation thermique et l'amélioration du confort thermique de l'école Alphonse Daudet

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a décidé d'engager la commune pour la rénovation thermique de l'école communale. Suite à la finalisation du dossier de consultation d'entreprises pour l'ensemble des travaux par la maîtrise d'œuvre : le CABINET DUVAL, la commune a lancé le 25 septembre 2019 une consultation d'entreprises selon une procédure adaptée.

Les offres ont été remises le 29 octobre 2019 et la séance d'ouverture des plis a eu lieu le 31 octobre 2019.

Lors de la séance de la commission d'ouverture des plis du 21 novembre 2019, les 10 lots ont été attribués après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres établis par la maîtrise d'œuvre.

Le coût total des travaux pour l'ensemble des lots est arrêté à 588 129,45 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les 10 lots aux entreprises suivantes :

| Lot n°           | Intitulé du lot                                   | Proposition Maîtrise d'œuvre | Montant HT de l'entreprises proposées |
|------------------|---------------------------------------------------|------------------------------|---------------------------------------|
| 1                | GROS ŒUVRE                                        | MJ CONSTRUCTIONS             | 71 561,97 €                           |
| 2                | OSSATURE BOIS                                     | JC POYER CHARPENTE           | 20 368,00 €                           |
| 3                | ISOLATION EXTERIEURE                              | MORIN                        | 70 677,63 €                           |
| 4                | COUVERTURE                                        | ENC                          | 97 574,63 €                           |
| 5                | MENUISERIES EXTERIEURES                           | NORGLASS                     | 34 325,00 €                           |
| 6                | MENUISERIES INTERIEURES – CLOISONS- FAUX PLAFONDS | MENUISERIE DEVILLOISE        | 58 044,94 €                           |
| 7                | REVETEMENTS DE SOLS                               | GAMM                         | 12 771,65 €                           |
| 8                | PEINTURE                                          | ZINE RENOV                   | 6 180,40 €                            |
| 9                | PLOMBERIE / CHAUFFAGE BOIS / VENTILATION          | HELIO ENERGIE                | 194 435,42 €                          |
| 10               | ELECTRICITE                                       | ARE                          | 22 189,81 €                           |
| <b>TOTAUX HT</b> |                                                   |                              | <b>588 129,45 €</b>                   |

Délibération signature de la convention tripartite pour la gestion des points d'apport volontaire

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une convention tripartite établie entre la Communauté de Communes Roumois Seine, la commune de HAUVILLE et le SDOMODE concernant la gestion des points d'apport volontaire

La convention a pour but de préciser les modalités du partenariat entre la CCRS, la commune et le SDOMODE pour l'occupation du domaine public communal dédié aux points d'apport volontaire, à la mise en place, au ramassage, et à l'entretien des colonnes d'apport volontaire apposées à ces emplacements.

La convention est établie pour une durée de 1 an à partir de la signature. Elle est renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la convention et autorise le Maire à la signer.

Délibération convention de rattachement à une adhésion à ADICO pour le CCAS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de signer une convention d'adhésion avec ADICO au même titre que celle établie avec la commune dans le cadre de la prestation à l'accompagnement de la protection des données (DPO).

Questions diverses

Monsieur le Maire fait passer le compte-rendu de la réunion du SIEGE du 30 novembre 2019.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Sénateur Hervé Maurey concernant les Villes et Villages Fleuris pour le décernement du prix de la préservation de l'environnement de l'Allée de la Savallerie.

Un projet de l'atlas de la biodiversité communale avec le Parc de Brotonne est en discussion.

Monsieur Versavel explique que des chemins sont à entretenir maintenant que le tracteur est réparé. Des buissons sont aussi à couper rue du Parc Leroy.

Mme BRÉANT demande des modifications du compte rendu du 13 novembre 2019. Elle souhaite que la phrase de la page 4 en bas soit changée. Une modification de la commune sur le PLU auprès de la CCRS est à l'étude car le PLUi sera long.

La prescription totale du PLUi sera votée le 19 décembre 2019 en réunion CCRS.

Il faut vider la réserve derrière la cuisine de la salle des fêtes.

L'ancienne poste est à nettoyer et à mettre à disposition des associations.

Le bulletin municipal est à l'impression. Qui va le distribuer ?

Pas de réunion de conseil municipal le 15 janvier car une réunion publique est organisée

Fin de séance à 21h30.



